

République Française

**COMMUNE DE BOIS-COLOMBES**

Séance du Conseil Municipal

du 13 décembre 2022

---

**PROCES-VERBAL DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur VINCENT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 7 décembre 2022.

Étaient présents : M. VINCENT, Mme CANTET, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLINBERTIN, Maires Adjointes ; Mme EMIRIAN, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RÉVILLON, M. BARBIER, M. CHAUMERLIAC, M. ISABEY, Mme DE PERIER, Mme DE PRATI, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme PETIT.

Procurations : M. RÉVILLON a donné pouvoir à M. VINCENT, M. BARBIER à M. KLEIN, M. CHAUMERLIAC à Mme CANTET, M. ISABEY à M. SIBON, Mme DE PERIER à Mme TOUSSAINT, Mme DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme COLOMBEL, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

**M. VINCENT** – Nous allons faire une minute de silence pour trois personnes : Marie-France BRENTOT, Mademoiselle BIYEGHE et Monsieur LAINE. Je vais vous donner deux ou trois éléments à propos de ces trois personnes.

Marie-France BRENTOT est une ancienne élue de Bois-Colombes qui nous a quittés le 14 novembre dernier. C'était une figure bois-colombienne qui a été très investie dans sa fonction, dans la vie locale. Elle a rejoint notre équipe municipale en 2002. Elle fut d'abord Adjointe déléguée à la vie des quartiers puis, de 2008 à 2014, Adjointe chargée de la vie des quartiers, des associations et du jumelage. Nous garderons le souvenir d'une femme avenante, souriante, impliquée dans la vie bois-colombienne. Au nom de Monsieur le Maire et à titre personnel, puisque je l'ai bien connue dans ses mandatures précédentes, je la remercie de son fidèle engagement à nos côtés pendant ces nombreuses années. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

La deuxième personne est Madame Ketsia BIYEGHE. C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le samedi 12 novembre dernier le décès de Ketsia BIYEGHE, jeune animatrice au service jeunesse de la Ville. Cette jeune Bois-Colombienne de 27 ans toujours souriante, passionnée, solaire, avait une joie de vivre qu'elle ne manquait pas d'apporter aux jeunes de la ville. Elle participa dès ses 14 ans aux activités de l'action jeunesse avant de rejoindre en 2020 l'équipe jeunesse pour y apporter tout son savoir-faire, son dynamisme et encadrer les jeunes. Elle occupa également la fonction d'assistante d'éducation, surveillante – pionne, comme on disait – aux lycées Camus et Balavoine. Elle envisageait de devenir CPE (conseillère principale d'éducation) afin de continuer de se consacrer aux jeunes. Nous garderons le souvenir d'une jeune femme énergique, le cœur sur la main et très complice avec les adolescents. Ketsia laisse un grand vide dans le cœur des Bois-Colombiens et de Bois-Colombes autant pour ses collègues du service jeunesse et des lycées dans lesquels elle a œuvré que pour la Mairie et l'ensemble des jeunes qui l'ont connue. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

Enfin, Monsieur LAINE était inspecteur de l'Éducation nationale. C'était un homme efficace et très professionnel. Je l'ai très bien connu au cours de la première mandature où nous étions élus puisque j'étais Maire-Adjoint avec une délégation qu'a aujourd'hui Dominique COLOMBEL. Il est vrai que c'était quelqu'un avec qui on pouvait dialoguer, qui avait une grande culture, qui était intéressant en tant qu'homme, qui avait de l'entregent. Il était très agréable. Nous avons toujours très bien collaboré. Nous garderons de lui un souvenir d'un homme engagé, érudit avec qui il a toujours été agréable de converser. Au nom du Conseil municipal, nous tenions à lui rendre hommage pour tout le travail accompli en faveur des petits Bois-Colombiens et nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Je vais vous demander de vous lever et nous allons faire une minute de silence pour ces trois personnes.

*Les membres du Conseil municipal observent une minute de silence.*

**M. VINCENT** – (...) Nous allons procéder à l'installation de Madame Valérie CATAU, nouvelle conseillère municipale qui nous rejoint suite à la démission d'Anne-Sophie DUCLOUX le 28 novembre 2022. En fonction de l'article L2124-4 du CGCT et de l'article L270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Au nom d'Yves RÉVILLON, de nous-mêmes et de tout le Conseil municipal, bienvenue. Bravo.

*Applaudissements.*

-oOo-

La séance est ouverte, dans le respect des règles sanitaires liée à la pandémie de Covid-19, sous la présidence de Monsieur Henri VINCENT, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, qui propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Monsieur Henri VINCENT, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Michel DUVIVIER Conseiller Municipal.

M. Michel DUVIVIER est désigné comme Secrétaire de Séance.

Délibération adoptée par :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme DE PERIER, M. LOUIS, Mme EMIRIAN, Mme DE PRATI, M. KLEIN, Mme LEVÊQUE, Mme TOUSSAINT, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, Mme MARTY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, M. SCHNEIDER.

et 4 abstentions : M. DUVIVIER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

Monsieur Henri VINCENT, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le procès-verbal de la séance publique du 4 octobre 2022 qui est adopté par :

Délibération adoptée par :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, M. DUVIVIER, Mme DE PERIER, M. LOUIS, Mme EMIRIAN, Mme DE PRATI, M. KLEIN, Mme LEVÊQUE, Mme TOUSSAINT, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, Mme MARTY, M. PRUNUS, Mme VIGNON,.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

**2022/S06/001 - Modification du Règlement intérieur des accueils périscolaires, extrascolaires et du service minimum d'accueil.**

**Mme COLOMBEL** – Bonsoir à tous. Je vais vous proposer de modifier le règlement des accueils de loisirs et plus particulièrement les inscriptions pour les vacances scolaires. Depuis la pandémie, les habitudes des familles bois-colombiennes ont changé quant à leur organisation et à l'inscription de leurs enfants sur les temps de vacances. Le nombre d'inscrits est très différent sur les mêmes périodes d'une année sur l'autre. Enfin, le nombre d'inscrits est très différent du nombre d'enfants présents le jour des vacances. Nous avons donc dû revoir nos modalités de fonctionnement et d'inscription pour laisser plus de souplesse aux familles et permettre de rationaliser et d'optimiser le fonctionnement du service (déterminer le nombre d'animateurs et planifier les sorties).

À partir de cette nouvelle délibération, les inscriptions se feront uniquement sur le portail famille pour une période d'inscription qui sera fortement allongée puisque l'objectif est que la fin de l'inscription s'approche au plus près du premier jour des vacances. Les périodes d'inscription seront déterminées pour toute l'année. Les informations seront données sur le portail famille et sur l'ensemble des supports de communication de la famille. Le nombre de places sera déterminé pour chaque période et les parents pourront s'inscrire et se désinscrire à loisir jusqu'à une date très proche des vacances.

Nous avons également constaté que nous avons beaucoup de familles qui inscrivent leurs enfants et dont ceux-ci ne sont pas présents. Par exemple, pour ces dernières vacances, nous avons eu 24 % de décalage entre les inscriptions et les réels présents. Il a donc été décidé de facturer aux familles le service qu'elles n'auront pas honoré. De plus, la Ville se réserve le droit de suspendre l'inscription pour les vacances prochaines en cas de récidive.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée par :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, M. DUVIVIER, Mme DE PERIER, M. LOUIS, Mme EMIRIAN, Mme DE PRATI, M. KLEIN, Mme LEVÊQUE, Mme TOUSSAINT, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, Mme MARTY, M. PRUNUS, Mme VIGNON,.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

**2022/S06/002 - Approbation de la convention relative aux tickets-loisirs à conclure avec la Région Île-de-France.**

**Mme MOLIN-BERTIN** – Bonjour à tous. Ma délibération concerne une convention à signer avec la Région Île-de-France pour pouvoir bénéficier de tickets loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans qui adhèrent à l'action jeunesse. Ils pourront ainsi bénéficier d'activités de loisirs, sportives, nautiques au sein de la région Île-de-France d'une valeur de 6 €. Elle nous permet de faire profiter aux jeunes de l'ensemble des installations de loisirs et sportives de la Région Île-de-France. C'est une convention à conclure pour la période allant de mars 2022 à mars 2023.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/003 - Contrat de délégation de service public pour l'extension, la gestion et l'exploitation commerciale du Centre aquatique de la commune de Bois Colombes – Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.**

**M. LANOY** – Bonsoir chers collègues. Je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de DSP du centre aquatique qui introduit dans la nouvelle grille tarifaire un nouveau forfait pour les cours de natation qui sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. Le montant de ce forfait sera de 150 € pour les résidents et de 170 € pour les non-résidents.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée par :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, M. DUVIVIER, Mme DE PERIER, M. LOUIS, Mme EMIRIAN, Mme DE PRATI, M. KLEIN, Mme LEVÊQUE, Mme TOUSSAINT, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, Mme MARTY, M. PRUNUS, Mme VIGNON.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

**2022/S06/004 - Adoption du règlement intérieur de la Médiathèque municipale Jean-Monnet et de son annexe, la charte**

**« Internet et Informatique ».**

**Mme DELAMARE** – Ma première délibération concerne le règlement intérieur de la médiathèque qui fait suite à la délibération que nous avons prise le 12 octobre 2021 pour notamment le retour correct des ouvrages. Il s'agit de bien préciser ce règlement intérieur et de faire bénéficier, comme cela a été le cas au Conseil municipal du 29 septembre 1994, de la gratuité pour certaines catégories de personnes : les étudiants et les lycéens, les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, les réfugiés ou demandeurs d'asile justifiant de leur statut.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/005 - Approbation des conventions de partenariat entre la Commune de Bois-Colombes et l'association Groupe SOS SOLIDARITES – SOUFFLEURS DE SENS, pour la salle Jean Renoir et la scène Mermoz – adhésion pour le nouvel équipement du château des Tourelles – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.**

**Mme DELAMARE** – La deuxième délibération concerne un renouvellement pour les Souffleurs d'images. Nous l'avons passée l'année dernière. Je vais juste préciser quelques petites choses car les appellations ont un petit peu changé et peuvent prêter à confusion. En premier lieu, il y a une association qui s'appelle le groupe SOS Solidarités. Celui-ci agit pour toutes les personnes en situation de vulnérabilité. À l'intérieur de cette structure, il existe un collectif, qui fait partie du groupe, qui s'appelle les Souffleurs de sens qui sont plus destinés aux porteurs de handicaps sensoriels. Ce collectif fait appel à une association qui s'appelle les Souffleurs d'images. Il s'agit d'intervenants pour les déficients visuels dans les lieux de culture. Pour rappel, le dispositif est le suivant : les Souffleurs d'images forment de jeunes étudiants en art et des artistes pour pouvoir, sur demande des déficients visuels, faire intervenir cette personne qui va devenir un médiateur culturel et ainsi faire profiter à la personne déficiente d'un accompagnement pour les expositions et les spectacles vivants. Aujourd'hui, nous l'avons pour la salle Jean-Renoir, la scène Mermoz. Cette délibération inclut désormais le château des Tourelles.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/006 - Approbation de la convention d'utilisation de l'orgue de Bois-Colombes entre la Commune, l'Affectataire et l'Association « Conservatoire de Bois-Colombes », et du projet culturel associé à l'instrument.**

**M. DUVIVIER** – Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne deux documents : la convention d'utilisation de l'orgue de Notre-Dame-de-Bon-Secours entre la commune, l'affectataire, à savoir l'association diocésaine de Nanterre, et le conservatoire de Bois-Colombes ainsi que le projet culturel associé à l'instrument. Il convient de signaler que, dans le cadre du soutien financier accordé par le ministère de la Culture à la Ville, Bois-Colombes doit joindre au dossier de subvention à remettre avant la signature du marché de reconstruction une convention d'utilisation de l'orgue ainsi que le projet culturel qui lui est associé.

En ce qui concerne la convention, il s'agit d'une structure assez classique. Elle précise les conditions d'utilisation de l'orgue par la commune, l'affectataire et le conservatoire et elle a pour objet de fixer les engagements et responsabilités de chaque partie, de définir et d'encadrer l'organisation des activités pédagogiques et culturelles, de s'assurer de la bonne utilisation de l'instrument par les parties prenantes et de déterminer la responsabilité de chacun quant à son usage et son entretien et aussi de prévoir la souscription d'assurances par chacun. Il est prévu dans la convention que le coût de l'entretien, qui va s'élever à la modique somme de 732 € TTC par an, soit partagé entre la commune et l'affectataire. La commune prendra en charge 30 % de cette dépense et l'affectataire 70 %.

Quant au deuxième document, il s'agit du projet culturel autour de l'orgue. Celui-ci comporte trois volets : un volet artistique en adéquation avec la saison culturelle de la Ville, un volet pédagogique et culturel notamment à destination des jeunes, un volet rayonnement territorial destiné à valoriser le patrimoine musical.

Quelques mots sur le volet artistique : il s'agit de trois concerts par an plus la mise à disposition de l'orgue pour l'accompagnement des concerts, des chorales locales et/ou son utilisation dans d'autres formations, des événements de médiation culturelle (visites, conférences, expositions). À plus long terme : expérimentation de nouveaux dispositifs destinés à élargir les publics. Nous avons, en effet, la chance d'avoir une certaine proximité entre Jean-Renoir et l'église et il n'est pas interdit d'imaginer par la suite des liaisons audio vidéo entre l'église, l'orgue et la salle Jean-Renoir pour accompagner éventuellement certaines manifestations qui se passeraient salle Jean-Renoir.

En ce qui concerne le volet pédagogique et culturel, il y a bien entendu l'ouverture d'une classe d'orgue au conservatoire de Bois-Colombes, des parcours de spectateurs accompagnant la pratique artistique en lien avec la saison événementielle autour de l'orgue et des actions à destination des scolaires au titre des PEAC et du dernier PEDT 2022–2025.

Enfin, le troisième volet rayonnement territorial est destiné à valoriser le patrimoine musical. Il s'agit, entre autres, de la participation aux trois grandes manifestations nationales : le Jour de l'orgue, la Fête de la musique, les Journées du patrimoine. Il s'agit d'unir nos forces à celles des communes voisines pour proposer des itinéraires sur le patrimoine musical de chacune.

**M. VINCENT** – Merci Michel. Après cette très complète présentation, y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/007 - Approbation de la convention de partenariat et de mutualisation de moyens entre la ville de Bois Colombes et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bois Colombes.**

**Mme JAUFFRET** – Bonsoir à tous. La première délibération que je vais vous présenter consiste à combler un petit vide qui existait dans les relations entre la Ville et son centre d'action sociale. Il n'y avait pas de convention qui les unissait. C'est aujourd'hui chose faite. Il vous est proposé ce soir de faire une convention pour bien mettre par écrit les relations qui existent entre ces deux entités intimement liées ne serait-ce que par le budget et le personnel qui fait tourner ce centre d'action sociale. Il s'agit simplement de mettre par écrit les relations qui existent depuis déjà de longues années.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/008 - Approbation de la charte des lieux d'accueil des demandeurs de logement social – Autorisation donnée au Maire de signer ladite charte.**

**Mme JAUFFRET** – La deuxième délibération nous vient de l'EPT et concerne l'accueil des demandeurs de logements sociaux de manière à harmoniser les pratiques d'accueil dans les Villes de l'EPT. Je nous y ai pas mal retrouvés dans la manière que nous avons d'accueillir. Dans les grandes lignes : tous les bureaux enregistreurs peuvent enregistrer un demandeur qu'il soit de la ville ou pas, tous les demandeurs ont le droit à un rendez-vous, tous les demandeurs peuvent consulter leur dossier, etc. Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques harmonisées entre les Villes du territoire.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/009 - Projet de rénovation et extension de l'ancien local désaffecté dit « des boulistes » au sein du Parc des Tourelles – Autorisation du conseil municipal donnée au futur exploitant pour déposer les dossiers d'autorisation d'urbanisme.**

**M. KLEIN** – Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons revenir un petit peu au château des Tourelles dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'ancien local désaffecté dit des boulistes. Vous avez tous dû le connaître. Le futur exploitant qui a été choisi doit déposer des dossiers d'autorisation d'urbanisme. Pour ce faire, il avait préalablement besoin d'une autorisation du Conseil municipal.

Vous connaissez tous le parc des Tourelles. Il s'agit d'un poumon vert de la ville. Le château des Tourelles a été refait intégralement pour accueillir des manifestations artistiques notamment. L'atelier PLUI s'y tiendra le jeudi 15 décembre à 19 h 30, si vous voulez y venir. Il y a eu un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Cette procédure est prévue par le code de la propriété des personnes publiques. Elle permet à des personnes qui ont, comme son nom l'indique, un intérêt pour la mise en valeur du patrimoine que ce soit un bien immobilier de la Ville, un terrain ou autre, de pouvoir présenter un projet. Dans le cadre de cet AMI qui avait été lancé en début d'année, des réponses ont été fournies au 31 mars 2022. Le projet retenu est celui de quelqu'un que vous connaissez peut-être dans le cadre du Bloom café qui existe déjà avenue Henri-Barbusse à Colombes. Il s'agit d'un endroit plutôt charmant. L'ancien local des boulistes va devenir un salon de thé, comme nous l'avions évoqué, avec des pâtisseries. Il n'y aura pas d'alcool. Il sera ouvert aux horaires d'ouverture du parc. Il proposera une restauration légère pour une quarantaine de couverts à peu près. Il y aura un projet d'extension avec une véranda de 40 m<sup>2</sup> ainsi qu'une terrasse pour le printemps et l'été aux beaux jours.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit donner une autorisation pour que la personne puisse déposer son dossier d'urbanisme. Je vous propose donc d'approuver cette délibération.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/010 - Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2022-2027 du Territoire Boucle Nord de Seine.**

**M. VINCENT** – La délibération suivante n'apporte pas de vote. Il s'agit uniquement de l'approbation du Plan climat air énergie.

**M. RIBEYRE** – La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et la loi NOTRe (nouvelle organisation du territoire de la république) du 7 août 2015 ont confié aux collectivités, et notamment aux intercommunalités, un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique via l'élaboration et la mise en

œuvre de Plans climat air énergie territoriaux. Cette démarche a été engagée en 2016–2017 par la commune et sur le territoire Boucle Nord. Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui vient dresser une stratégie et un programme d'action pour six ans dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Cela vient réduire et chercher à atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Cela a déjà commencé dans le cadre du PCAEM (Plan climat air énergie métropolitain) avec les zones à faible émission. Il vient également adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Le PCAET Boucle Nord de Seine 2022–2027 a été approuvé par le Conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord le 10 novembre 2022. Nous venons donc ici en prendre acte. Il est compatible avec le PCAEM approuvé le 12 novembre 2018. Il a pour vocation à se traduire dans les différentes politiques publiques portées par le territoire et ses communes ainsi qu'à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et les habitants.

La commune de Bois-Colombes s'est engagée depuis de nombreuses années en ce sens avec des projets ambitieux qui visent à répondre aux grands enjeux environnementaux, notamment en matière de transition énergétique en exigeant une certification haute qualité environnementale (HQE) lors de projets de construction ou de réhabilitation d'équipements ou en favorisant les sources d'énergies renouvelables telles que la géothermie sur nappe à faible profondeur comme système de chauffage – tel que vous l'avez par exemple à Saint-Exupéry et à Smirlian – et également en ayant opté dès 2015 pour la décarbonation de son parc automobile avec l'achat de véhicules électriques et au gaz naturel. La Ville est également fortement engagée sur le tri sélectif. Vous l'avez vu sur les déchets verts. Demain, ce sera sur le compostage. Cela est déjà le cas actuellement avec les bacs de tri qui ont été déployés et qui sont également distribués gracieusement au public. Vous avez également la labellisation « Ville fleurie » avec les trois fleurs qui ont été obtenues dès 2010. Aujourd'hui, nous en sommes à quatre. La végétalisation est également mise en œuvre avec les permis de végétaliser. Vous avez les règlements chantier à faible impact environnemental. Tout un tas d'actions sont ainsi menées actuellement par la commune.

L'objectif est d'appuyer cette démarche à travers ce PCAET. L'ensemble de ces actions inscrites dans ce cadre sont, bien entendu, soutenues par l'ensemble des élus et des personnes présentes aujourd'hui. Nous en avons déjà échangé. Le but est de se dire qu'aujourd'hui, nous avons un cahier des charges de bonnes pratiques existantes à améliorer avec un suivi annuel qui sera réalisé dans le cadre de ce PCAET. Il s'agit également de se demander comment faire ressortir des actions clés et phares qui sont actuellement inscrites dans ce PCAET pour dire que nous les promovons de façon plus appuyée. Nous avons déjà commencé à le faire. Néanmoins l'objectif est de se dire que toutes ces actions sont très bien mais aussi, comme nous l'avons fait, avec les modes doux, et tout un tas d'autres actions qui sont actuellement mises en œuvre, de se demander ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien. Nous l'avons de la même façon sur l'éclairage public, la rénovation de nos mails et de nos LED pour réduire nos dépenses énergétiques et sur la rénovation des bâtiments. Il s'agit de se demander avec l'ensemble des élus de la municipalité ce que nous pourrions faire pour améliorer ces bonnes pratiques au travers de la mise en œuvre de ce PCAET.

Il s'agit donc de prendre acte de ce PCAET a été qui a été approuvé et de confirmer notre engagement pour agir en faveur de cette transition climatique et environnementale du territoire aux côtés de l'EPT.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ?

**M. SCHNEIDER** – Bonsoir à tous. Très rapidement. Nous savons bien que le PCAET a été voté à l'unanimité au niveau du territoire il y a quelques semaines. Là, nous ne votons pas mais nous aurions voté pour. Nous prenons acte avec tout de même des commentaires. Il y a une certaine urgence sur notre territoire, notamment en termes de qualité de l'air. Nous sommes après Paris la lanterne rouge du territoire national en la matière. Concernant l'énergie, nous dépendons encore très largement des vecteurs d'énergies d'origine fossile. Là où le plan pêche un petit peu, à notre sens, c'est qu'il y a de nombreuses actions un peu croisées. Cela aurait pu être présenté de manière un peu plus ramassée et concise. S'agissant des acteurs, on ne voit pas toujours qui fait quoi. Nous voyons des associations engagées sur certaines actions et d'autres non. Sur d'autres actions, des associations sont absentes. Ces différents plans d'action sont un peu curieux. Surtout – et je conclus là-dessus, même si cela n'est pas en contradiction avec ce que vient de dire notre collègue Jérémie – quid des moyens financiers que nous serons à même de mobiliser sur le territoire pour arriver à ces buts qui sont tout de même très, très ambitieux, comme cela est le cas au niveau national et européen avec des réductions très massives en termes de polluants, de NOx, de particules fines, etc. ? Voilà, très rapidement, les remarques de notre part. Merci.

**M. VINCENT** – Merci pour ces commentaires et ces remarques. M. PRUNUS.

**M. PRUNUS** – Bonsoir. Quelques commentaires sur le PCAET qui a, effectivement, été largement débattu en commission il y a huit jours et sur lequel, je crois, nous étions tous unanimes pour faire le constat qu'il s'agit d'un vœu pieux. Il y a une belle liste à la Prévert de nombreuses idées mais qui ne sont en aucun cas traduites en actions dans ce PCAET. Nous ne pouvons évidemment pas être contre. Tout ce qui est dedans est tellement évident que tout le monde ne peut qu'aller dans ce sens-là. Toutefois, simplement acter le fait que ce soit bien de faire tout cela est totalement et notoirement insuffisant. Il faut effectivement passer à l'action et la pratique.

Comme l'a cité Jérémie, un certain nombre de choses sont déjà faites sur la commune. Deux remarques par rapport à cela : je crois qu'au vu des engagements, il faut que tout acteur, chaque commune, chaque citoyen mais aussi chaque EPT, considère qu'il a un rôle majeur pour essayer de répondre aux engagements qui sont nécessaires pour éviter de dépasser ces 1,5 ou 2° à horizon 2050. Si on ne passe pas la démultipliée, on n'y arrivera pas. On le sait bien, la commune – mais pas plus ni moins que les autres – n'est aujourd'hui pas en capacité avec le rythme qu'elle a pris de relever ces défis.

Très bien pour valider et prendre acte du PCAET mais donnons-nous les moyens de franchir un autre rythme pour être dans l'action. Nous nous sommes tous proposés pour essayer de prendre les 30 et quelques points qu'il y a dans le PCAET et voir ce que nous pourrions faire, quels sont les moyens nécessaires. Peu importe ce qui a été fait et les moyens qui sont affichés aujourd'hui. Il y a une telle urgence que je pense, plutôt que de se demander combien on peut mettre et regarder ce que l'on peut faire avec cela, qu'il faut commencer par se demander ce qu'il faut faire et ensuite regarder ce que cela coûte et ensuite donner les moyens de les mettre en face au niveau budgétaire. Je pense qu'il faut un changement de paradigme pour réussir à avancer et pour être très efficace ensuite. Il faut faire une analyse profonde de tous les sujets afin de mesurer leur efficacité et leur rentabilité. Nous nous tenons

à votre disposition pour le faire avec vous

**M. VINCENT** – Merci pour ces commentaires. Y a-t-il d'autres interventions ? Nous avons donc pris acte de ce Plan. Vous avez remarqué que sur la table nous avons commencé à agir puisque nous avons remplacé les bouteilles plastiques par des bouteilles en verre avec l'appui et le soutien de Sylvie MARIAUD que je remercie, au passage, au nom du Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte.

-oOo-

**2022/S06/011 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) – Année 2021.**

**M. RIBEYRE** – Il s'agit de la présentation du rapport d'activité du SIPPEREC. La commune de Bois-Colombes est adhérente au syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication. Conformément à l'article 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport doit faire l'objet d'une communication en séance du Conseil municipal. Le SIPPEREC, syndicat mixte, a été créé en 1924. Il possède la compétence historique de gestion, de distribution d'électricité pour le compte des communes membres. Il s'agit du premier distributeur d'électricité en Île-de-France. Aujourd'hui, 117 collectivités en sont adhérentes. Ce dernier a progressivement développé d'autres compétences comme les réseaux de communication, électroniques, services de communications audiovisuels, le développement des énergies renouvelables – c'est d'ailleurs le premier développeur d'énergies renouvelables francilien – des systèmes d'information géographique, l'éclairage public, les infrastructures de charge.

Grâce à ses compétences, le SIPPEREC poursuit essentiellement des objectifs d'intérêt général, à savoir assurer un patrimoine public en bon état, équiper le territoire de façon homogène en augmentant la part d'énergies renouvelables, accompagner les collectivités territoriales dans les nouveaux enjeux liés à leurs politiques publiques d'énergie et de numérique, notamment en leur offrant des services mutualisés et en les déchargeant de la complexité technique et administrative liée à cette gestion.

Il faut avoir en tête que la commune de Bois-Colombes, pour l'année 2022, a bénéficié de 70 000 € d'aide du SIPPEREC, ainsi que de l'enfouissement de réseaux pour la basse tension et fils nus. Sur ce volet, un programme pluriannuel d'investissement a été défini pour les prochaines années en lien avec le SIPPEREC. Il y a donc un enjeu fort à préserver ces relations avec cette institution et un intérêt pour déployer ce qui a été fait dernièrement dans le cadre d'un précédent Conseil avec le groupement de commandes et qui permet aujourd'hui de bénéficier de la connaissance du SIPPEREC et d'Artelia pour déployer le remplacement des panneaux lumineux sur la commune qui est aujourd'hui de 25 %. L'objectif est d'atteindre 50, 70, 75 % de renouvellement de notre parc d'éclairage, ce qui permettra de faire des économies mais aussi de préserver l'environnement en permettant à la biodiversité de s'épanouir plus largement chez nous.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas de vote. Vous avez pris acte.

Le Conseil Municipal prend acte.

-oOo-

**2022/S06/012 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F.) - Année 2021.**

**M. VINCENT** – Nous allons maintenant changer de syndicat avec le S.I.G.E.I.F. et Sylvie MARIAUD.

**Mme MARIAUD** – Bonsoir à tous. De la même façon, je vais vous présenter le rapport d'activité du S.I.G.E.I.F. Il s'agit du plus vieux syndicat intercommunal puisqu'il a été créé en 1904. Sa compétence est d'assurer la distribution publique du gaz dans la périphérie de Paris. Cent quatre-vingt-huit communes adhèrent au S.I.G.E.I.F. Depuis, comme le SIPPEREC, il a élargi ses compétences à l'électricité. Un certain nombre de communes y adhèrent également. Ce n'est pas le cas de la Ville de Bois-Colombes. Je vous rappelle que les réseaux de gaz et d'électricité sont la propriété des communes. Nous avons donc délégué au S.I.G.E.I.F. la propriété de ces réseaux. Cela signifie quoi ? Cela signifie que le S.I.G.E.I.F. gère pratiquement 10 000 km de réseau de gaz – 9 529 km exactement – et dessert 5,7 millions d'habitants. Pour Bois-Colombes, c'est 41 km et 6 883 clients.

Au-delà de cette compétence de gestion du gaz et de l'électricité, le S.I.G.E.I.F. a déployé d'autres compétences auxquelles la Ville de Bois-Colombes a adhéré pour l'une d'entre elles qui est la compétence IRVE (installation de recharges de véhicules électriques). En 2021, c'était 737 bornes de recharge qui avaient été installées par le S.I.G.E.I.F. avec un objectif de 1 000 bornes en 2023. Puisque nous parlons de gaz, l'idée est de diversifier les sources d'approvisionnement. Aujourd'hui, 29 sites sur la région couverte par le S.I.G.E.I.F. injectent du biométhane dans les réseaux de gaz, ce qui représente l'équivalent de 340 GWh. Par ailleurs, on parlait du PCAET de notre territoire. J'imagine que vous savez tous que le S.I.G.E.I.F. et le Sycotom portent un projet de construction d'une unité de méthanisation des déchets alimentaires. L'idée est de pouvoir méthaniser sur notre territoire 50 000 tonnes de déchets alimentaires, ce qui permettra de fournir de l'énergie pour l'équivalent de 5 400 foyers. Entre les petites bouteilles et les unités de méthanisation, il y a tous types d'actions et de toutes tailles qui doivent être mises en œuvre. C'est ce que nous essayons de faire au quotidien. Merci.

**M. VINCENT** – Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation et pas de vote non plus.

Le Conseil Municipal prend acte.

-oOo-

**2022/S06/013 - Décision modificative n° 2 au budget principal de la Commune pour 2022.**

**M. VINCENT** – Maintenant, une longue série avec Benoît MAINGUY sur les finances.

**M. MAINGUY** – Merci Monsieur le Président. Nous allons essayer d'aller droit au but comme disent les joueurs de l'équipe de France. La première délibération porte sur la décision modificative n° 2 au budget principal de la commune pour 2022. Il s'agit d'une décision modificative de fin d'année qui vise à faire quelques modifications sur le budget d'investissement et de fonctionnement.

S'agissant de l'investissement, cela concerne plusieurs opérations :

- la maison de la petite enfance A Tire-d'aile. Nous avons une augmentation des besoins de financement de 340 000 € dont 170 000 € pour des indexations qui sont liées au contexte inflationniste que vous connaissez. Nous avons des clauses de revue des indices et des prix du marché dans nos contrats, comme dans quasiment tous les contrats publics. Il y a également une hausse de 130 000 € liée à des travaux supplémentaires et de 40 000 € liée à des travaux supplémentaires sur le square Pierre Joigneaux pour un total de 340 000 € sur A Tire-d'aile.
- le parc Pompidou : il y a un besoin de 3 300 € ;
- la municipalisation des rues Victor-Hugo et Général-Leclerc : il y a plus 400 000 €. Nous avons, là aussi, 300 000 € d'indexation, 60 000 € de bouches à incendie supplémentaires et 40 000 € d'arbres.

Au total, cela fait 743 000 € qui sont financés de la manière suivante :

- 45 000 € sont pris sur les études qui étaient prévues au budget, qui n'ont pas été réalisées et qui ne seront pas lancées d'ici la fin de l'année ;
- 623 000 € de provisions qui avaient été faites dans le cadre de la convention avec la SNCF pour démanteler les voies de chemin de fer de la coulée verte. Il s'agit de travaux qui ont été moins coûteux que prévu. Nous relâchons donc ces 623 000 de provisions ;
- 53 000 € de subvention du SIPPAREC pour l'éclairage public des rues Victor-Hugo et Général-Leclerc.

En fonctionnement, nous avons un besoin de financement qui correspond plus à des provisions que nous allons financer également principalement par des reprises de provisions. Il s'agit, quelque part, d'un transfert de provisions. Nous avons des contentieux liés à des travaux sur le gymnase Smirlian, sur l'extension de l'école Saint-Exupéry et l'aménagement de la rue des Bourguignons à opérer avec Asnières. Dans le contexte actuel, et de façon générale, il arrive assez fréquemment qu'il y ait des contentieux avec des entreprises de travaux qui cherchent à obtenir le plus de travaux supplémentaires dans le cadre des marchés qu'elles ont avec les collectivités. Dans le contexte d'inflation très forte et très tendu en ce moment sur les entreprises de travaux, il s'agit de sujets qui sont encore plus exacerbés. Pour prévoir vis-à-vis de ces contentieux, nous nous réservons une enveloppe de 998 000 €, ce qui crée un besoin de 887 000 € qui sera financé par :

- une hausse des droits de mutation de 400 000 € ;

- 130 000 € de factures d'avoires ;
- 357 000 € de reprise de provisions dont je vous fais grâce. Les reprises de provisions sont des amendes de police, le centre aquatique où nous avons une subvention d'investissement qui est plus faible que ce qui était budgété et des intérêts d'emprunts qui sont également plus faibles.

**M. VINCENT** – Merci. Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée par :

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, M. DUVIVIER, Mme DE PERIER, M. LOUIS, Mme EMIRIAN, Mme DE PRATI, M. KLEIN, Mme LEVÊQUE, Mme TOUSSAINT, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, Mme MARTY, Mme VIGNON.

et 5 abstentions : M. PRUNUS, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

## **2022/S06/014 - Débat sur le rapport portant sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'année 2023.**

**M. MAINGUY** – Nous passons au rapport d'orientation budgétaire 2023. Pour cela, je remercie les services qui, d'une part, ont très fortement contribué à l'élaboration de ce rapport et qui, de plus, m'ont pourvu d'un ordinateur qui me permet de diffuser une petite présentation que je vais vous passer. Celle-ci est courte. Je ne vais pas vous assommer de chiffres.

### ▪ **Le contexte de 2023**

Il est bon de rappeler le contexte 2023. Je vous ai mis, pour que tout le monde puisse en prendre bien conscience, les quelques éléments sur la crise de l'énergie. Le gaz est passé d'un prix de marché entre 20 et 40 € le mégawattheure à 400 voire plus de 600. Cela est assez fluctuant. En tant que particulier, vous ne le voyez pas puisqu'il y a des tarifs réglementés qui, de plus, font l'objet d'un bouclier tarifaire. Cela n'est pas le cas pour les entreprises et les collectivités. Nous sommes donc complètement exposés à ce contexte de marché, bien que nous ayons évidemment pris des mesures. Nous avons une adhésion au SIPPAREC qui a des experts de négociation de prix de l'énergie qui veillent sur les intérêts des collectivités pour lesquelles il œuvre et donc sur l'intérêt de la Ville de Bois-Colombes. Nous avons aussi le marché de l'électricité qui est monté jusqu'à 1 000 € le mégawattheure. Comme vous le voyez sur le graphique en haut à droite, il y a eu des pics et des baisses. C'est récemment reparti à la hausse. Il est donc très difficile de se projeter. C'est pour cette raison qu'il est très délicat de faire des prévisions pour 2023. Comme vous le voyez, la courbe du gaz était quasiment plate pendant des années. Il était donc assez facile dans ce contexte d'arriver à se projeter sur ce que cela va coûter l'année suivante. Sur la partie droite du graphique, il est très compliqué de faire des prévisions. De plus, l'inflation 2022 est de plus 6 % sur les prix à la consommation. En bas à gauche, vous avez un extrait du rapport sénatorial sur la

prévision budgétaire 2023 qui prévoit une inflation de 4 %. Par ailleurs, il y a une hausse des taux d'intérêt. Début 2021, le taux d'intérêt était négatif sur les obligations assimilables au Trésor à 10 ans. Celui-ci est passé à 3 %. Il y a donc un impact assez fort. L'objectif est de limiter le recours au crédit qui était quasiment gratuit et qui faisait s'emballer la machine économique. Il s'agit d'éléments de contexte que nous avons pris en compte pour le rapport d'orientation budgétaire.

▪ ***Nos ambitions***

Nous maintenons dans ce contexte difficile notre ambition. Nous y arrivons grâce à la bonne gestion de la Ville depuis maintenant un certain nombre d'années. Nous n'altérons pas le niveau de service aux habitants. Nous n'avons pas décidé de réduire des services. Notre piscine reste ouverte de même que le périscolaire, les crèches, les écoles. Nous avons même augmenté nos espaces verts. Nous avons même ouvert le château des Tourelles, donc des équipements culturels. Nous avons donc un niveau de service qui a plutôt tendance à augmenter. Nous avons absorbé la hausse des dépenses liées à la Covid. Nous avons eu d'une part des dépenses et des absences de recettes dans le cadre de la Covid puisque des produits des services n'ont pas été obtenus en recettes, c'est-à-dire que nous n'avons pas facturé les services qui n'étaient pas faits aux Bois-Colombiens. Pendant ce temps-là, les coûts ont perduré. Par ailleurs, il y a les protocoles sanitaires qui ont créé des surcoûts puisqu'il fallait un taux d'encadrement plus élevé et nous avons également dû maintenir le centre de vaccination ou des dispositifs sanitaires, de masque, que nous avons dû financer. L'inflation est venue se rajouter à cela. Celle-ci est assez forte en 2022 et les recettes n'ont pas suivi. Nous avons donc dû faire face aux dépenses qui étaient en inflation sans avoir les recettes en inflation. La crise de l'énergie est venue se rajouter à cela. Nous ne prévoyons pas de hausse des impôts pour la 19<sup>e</sup> année consécutive. Quand vous vous baladez à Asnières, vous voyez des affiches sur lesquelles il est écrit « pas d'augmentation d'impôts pour la neuvième année consécutive ». Nous, c'est pour la 19<sup>e</sup> année consécutive. Nous pouvons en être fiers. Nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement pour viser une capacité d'autofinancement de 10 % minimum. Nous poursuivons les investissements pour préparer l'avenir et nous maintenons notre niveau d'endettement.

▪ ***Exécution 2022***

Le solde d'exécution 2022 est prévu à 0,75 million. Celui-ci est composé de + 4 M€ en fonctionnement et – 3 M€ en investissement soit, avec les résultats antérieurs reportés de 4,4 M€, un résultat de clôture estimé à 5,1 M€ et des restes à réaliser de 2,16 M€ qui viennent s'y ajouter. Il y a donc un résultat cumulé de 7,3 M€. Il s'agit d'une prévision. Il faut bien sûr attendre la fin 2022 pour s'assurer que l'on clôture bien l'année aussi bien en termes de dépenses qu'en termes de recettes puisque nous avons encore des subventions à percevoir d'ici là. Il faut bien que nous nous assurions que l'ensemble de ces éléments prévus arrive. Cela nous permet tout de même de prévoir des ratios tout à fait en ligne avec ce que nous avons visé et donc une bonne santé financière pour la fin de 2022.

▪ ***Les ratios prudentiels***

Cela nous amène à une épargne brute de l'ordre de 10 %. Nous restons prudents puisque tant que nous n'avons pas terminé l'année, cela reste une prévision. Il est à peu près sûr que la dette sera de 49,60 M€ au 31 décembre. Si nous atterrissons

bien sur l'épargne brute de 6 M€, cela fera huit années d'endettement.

J'avais intégré quelques visuels pour que ce ne soit pas uniquement des chiffres et que cela vous parle également en termes de projets. Je vous propose de passer assez vite d'autant que cela ne fonctionne pas. Comme vous le voyez, il s'agit d'exemples de ce qui a été livré ou de ce qui est en cours : le château des Tourelles, les aménagements du parc Pompidou, le centre de loisirs et espace jeune Élisabeth-Deroche, la réfection de la rue Victor-Hugo, l'ouverture de la crèche A Petits Pas, la nouvelle mairie de quartier Nord qui est en travaux.

### ▪ **Les hypothèses pour 2023**

En termes de recettes, nous prévoyons une évolution des bases d'imposition de plus 6 % en lien avec l'inflation. De plus, le dynamisme de notre périmètre foncier nous permet également d'avoir des produits fiscaux supérieurs. Le produit fiscal est attendu à environ 30 M€. Nous avons une attribution de compensation métropolitaine qui est figée à 13,2 M€ et des prélèvements obligatoires sur la fiscalité de 7,3 M€. Par ailleurs, nous avons des produits des services estimés à 7,4 M€, en hausse par rapport à l'année dernière notamment parce que nous avons encore des impacts de la Covid avec de nombreuses restrictions de service. La dotation globale de fonctionnement est prévue à 1,3 M€, en baisse par rapport à l'année dernière (1,4 M€) et les recettes de fonctionnement augmentent de 5 %. Le graphique permet d'illustrer la baisse des dotations globales de fonctionnement. L'État a annoncé qu'il rajoutait quelques millions sur les dotations de fonctionnement au global mais il faut constater que la Ville de Bois-Colombes n'a jamais vu la couleur de ces augmentations ou de ces maintiens car il s'agit souvent de réaffecter des sommes à d'autres collectivités et en tout cas pas à notre Ville.

S'agissant des dépenses, nous avons eu un gros travail avec nos collègues, que je remercie pour leur très forte contribution, et avec les services de la Ville pour, dans ce contexte, se creuser la tête et trouver des solutions. Les dépenses réelles pour 2023 en fonctionnement sont contenues à plus 4 %. Malgré le contexte que nous venons d'évoquer et la très forte hausse due à l'inflation de l'énergie et la hausse du point d'indice, nous visons à réussir à maintenir des dépenses dans une augmentation qui soit inférieure à celle de l'inflation. Elle se répartit sur les différents postes :

- les atténuations de produits sont en baisse de 6 % ;
- les charges à caractère général sont en hausse de 12 % ;
- les charges de personnel sont maîtrisées à + 4 % ;
- les charges financières baissent puisque notre endettement diminue.

Les charges à caractère général augmentent de 12 % notamment parce que nous intégrons la hausse des prix de l'énergie. Toutes choses égales par ailleurs, nous avons déjà plus 5 % qui sont liés à la hausse de l'énergie. Sur les atténuations de produits, nous avons intégré le fait que les amendes de police avaient été un peu une surprise pour nous. Nous avons prévu une dépense en 2022 et c'est pour ça que nous avons vu dans la DM que nous avons un peu de provisions. Nous les avons donc supprimées dans la prévision budgétaire 2023. Cela fait donc 400 000 € de dépenses en moins. C'est pour cette raison que nous avons - 6 %.

Les charges de gestion courante sont à moins 12 % notamment parce que la DSP piscine a été renégociée et que nous arrivons à avoir des dépenses qui sont plus

faibles. Sur le reste, nous avons été très attentifs à ne pas augmenter les coûts.

Par ailleurs, un travail pointu est effectué sur les charges de personnel par les équipes de la Ville et les élus.

Le montant de la dette diminue, donc nous avons des intérêts plus faibles même si les taux d'intérêt augmentent ; ceux-ci sont fixes pour la plus grande partie et ont été négociés lorsque les taux étaient plutôt assez bas.

La cible est de réaliser au moins 10 % d'épargne. L'épargne, c'est ce qui nous reste lorsque nous avons reçu les recettes et que nous avons fait toutes nos dépenses. C'est un peu comme pour un particulier.

▪ **Le programme d'investissement**

Cette cible d'épargne nous permet de maintenir un programme d'investissements ambitieux de 23 millions. Je ne vais pas le passer en revue complètement : il y a 4 M€ de remboursement de dette et 19 M€ d'équipement. Ces différents investissements sont répartis en différentes catégories. Il y a 7 M€ d'investissements récurrents que vous avez dans le rapport. Il s'agit des investissements courants de la Ville. Je pourrai répondre aux questions si vous en avez.

Il y a ensuite les projets structurants qui représentent 11 M€ :

- des livraisons rues Victor-Hugo et Général-Leclerc qui sont réaménagées pour 1 M€ ;
- la mairie de quartier Nord ;
- le lancement des opérations de la construction du centre de tennis de l'Abbé-Glatz qui va mobiliser pas mal de ressources en 2023 ;
- la construction du parking et du gymnase Jaurès qui va démarrer et qui mobilisera également des ressources significatives ;
- la réhabilitation de l'hôtel de ville, notamment l'isolation thermique de ce beau bâtiment, qui mobilise presque 1 M€ ;
- l'extension du square Amiral-Courbet ;
- l'aménagement des rues Chefson et Hoche ;
- la vidéoprotection.

Nous engageons également des programmes importants comme la réhabilitation/restructuration de l'école Paul-Bert, le parc des Tourelles, la place de la Gare-des-Vallées avec la Ville de La Garenne et les rues Gramme, Lépine, Glatz et Chénier. Nous aurons les ressources pour financer ce que nous vous avons présenté ; ne vous inquiétez pas.

L'évolution de la dette va rester stable à 50 M€. Nous pourrions nous rendetter mais vu les taux actuels, nous allons essayer de le faire le moins possible. Nous pourrions le faire à hauteur de ce que nous allons nous désendetter pour financer les nombreux programmes que nous sommes en train de mettre en œuvre.

J'en ai fini avec cette présentation, Monsieur le Président.

**M. VINCENT** – Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui.

**M. MBANZA** – Bonsoir à toutes et à tous. Quand on parle de budget, on a souvent l'image du côté rébarbatif. Cela saoule tout le monde. En fait, non. Un budget, c'est assez intéressant. C'est comme une carte de visite d'une commune, de ses actions. On voit un peu d'où on vient, où on est et où on veut aller. J'en ai parlé lors de notre commission finances en disant que je soulignais et que j'applaudissais une première apparition d'une ligne budgétaire consacrée à la transition écologique. Quand j'ai dit

cela, mes collègues ont cru que j'étais ironique. Il n'y avait vraiment aucune ironie. Lorsqu'il y a un progrès, je le souligne et je le dis. Toutefois, ma joie est mitigée. Ce n'est pas de l'ironie que j'ai dans la bouche mais une sorte d'amertume. Je suis élu au Conseil municipal depuis 2009 et en tant qu'écologiste, j'ai toujours souligné l'importance pour une commune d'investir dans des actions écologiques. Quand je parlais d'investir dans les bâtiments publics pour l'isolation, on me disait que cela allait coûter trop cher. En fait, ce qui coûte trop cher, ce sont toutes ces années perdues à n'avoir rien fait. Et aujourd'hui, nous en payons les conséquences.

Lorsque l'on regarde la situation actuelle, cela apparaît dans le budget. Cela ne vous a peut-être pas frappés. Cette année, on estime le surcoût des coûts de l'énergie pour la commune entre 500 000 et 1,2 million d'euros. Nous aurions pu éviter cette situation si nous avions eu un comportement d'écologiste, si nous avions été proactifs, si nous avions investi à fond dans l'isolation des bâtiments publics, si nous avions aussi pensé à mettre en place des énergies renouvelables. Je tiens tout de même à souligner aujourd'hui que dans la situation actuelle, nous payons vraiment un comportement anti-écologique car nous payons le surcoût de l'énergie issu des énergies non-renouvelables. Je vous rappelle qu'en France, les deux tiers de l'électricité sont d'origine nucléaire. Et le nucléaire – pour les pro du nucléaire – ne nous protège pas de cette augmentation. Aujourd'hui, nous payons cela. Je vous rappelle que nous avons eu un été incroyable avec des chaleurs. Si nous n'avons que 24 réacteurs nucléaires en marche sur les 56, c'est aussi à cause de cette chaleur parce qu'il n'y avait pas assez d'eau, etc. La seule solution pour s'en sortir est d'investir à fond dans l'énergie renouvelable. Cela est possible. Il y a des communes plus petites que la nôtre qui visent une autosuffisance en investissant à fond dans les énergies renouvelables.

Il y a un coût écologique mais aussi humain. Il faut savoir que les dommages faits à l'environnement sont la deuxième cause de décès précoces juste après le tabac et juste avant l'alcool. Je reviens aussi au coût financier. Lorsque je regarde le surcoût que nous risquons de payer, j'ai une deuxième amertume. Je suis content que nous ayons enfin mis dans le budget de la commune une ligne sur la transition écologique mais lorsque l'on regarde le coût qui est en face – 1,2 million – ce n'est rien. Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. C'est vraiment insuffisant. Nous avons approuvé ici le Plan climat air énergie de l'intercommunalité : c'est bien mais pas assez. Et s'agissant de la commune, il faudrait également que nous soyons plus cohérents. M. VINCENT, que je remercie, nous a présenté ce qui est prévu pour l'éclairage public. C'est une bonne chose. Cependant, lorsque je vois que nous pensons à faire des économies d'énergie et qu'en cette période de Noël, la ville est illuminée le soir, où est la cohérence ? On va me dire que c'est la tradition de Noël. Je vais répondre que la tradition de Noël est plus ancienne que l'apparition de l'électricité, donc il est aussi possible de décorer la ville en pensant zéro dépense d'énergie. Quand on pense que nous allons créer une piscine qui sera ouverte été comme hiver, donc que nous allons la chauffer ainsi que l'air en hiver, où est la cohérence ? Pour éviter d'aller dans tous les sens et avoir au moins un projet écologique, il faut faire un diagnostic bien précis d'où nous en sommes, de nos faiblesses et de nos forces et mettre en place des objectifs et des plans d'action précis pour aller dans une bonne direction sans perdre de temps.

Je voulais un peu innover dans notre intervention sur le budget. Il est important de vraiment faire apparaître, comme cela a été fait, la transition écologique dans le budget mais soyons plus cohérents, soyons vraiment plus ambitieux. Même si nous

ne pouvons pas prendre à notre charge tous les défis face à l'écologie, il est possible de prendre notre part de responsabilité au niveau local. Il y a des points d'appui, des plans d'actions qui sont efficaces et qui sont faits dans d'autres communes. Nous pouvons regarder les Villes pas très loin des nôtres. Il est possible de le faire. Il faut aussi que nous nous inspirions des bonnes pratiques. C'est maintenant qu'il faut le faire et pas demain car ce sera trop tard.

**M. VINCENT** – Merci Monsieur MBANZA. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur PRUNUS. Mettez-vous d'accord tous les deux.

**M. PRUNUS** – Je laisserai Caroline parler de façon plus générique. En complément de ce que disait Monsieur MBANZA : il y a un élément qui est simple à avoir en tête. Selon l'institut d'économie pour le climat, une collectivité locale ne peut envisager d'atteindre ces fameux objectifs de maintien en dessous de 2° et, en gros, répondre aux objectifs que l'on trouve dans le PCAET, si elle fait moins de 18 % d'investissement dans les énergies renouvelables et l'environnement de son budget d'investissement. 18 % du budget d'investissement, ce sont 18 % des 23 millions, donc cela ne fait effectivement pas les 942 qui sont aujourd'hui affichés dans le projet. Cela fait un peu plus de 4 millions. C'est en gros le minimum requis qu'il faudrait atteindre pour pouvoir être à la hauteur de simplement un maintien et même pas d'une amélioration.

**M. MAINGUY** – Monsieur PRUNUS, si je peux me permettre de répondre directement à votre point. Effectivement, les investissements qui ont été « tagués » transition écologique dans les investissements récurrents, représentent 1 million sur les 7 millions. Ensuite, nous avons des opérations comme le gymnase Jaurès. Celui-ci sera un équipement aux plus hautes normes environnementales et de consommation d'énergie. Si l'on rentre l'ensemble de ces dépenses d'opérations, je peux vous garantir que nous serons au-dessus des 4 millions.

**M. PRUNUS** – Il aurait été effectivement bien que nous puissions le visualiser davantage.

**M. VINCENT** – Nous le visualiserons au fur et à mesure. Cela n'est aujourd'hui que la présentation d'un rapport d'orientation. Madame VIGNON, vous souhaitez intervenir ?

**Mme VIGNON** – Oui. Merci à vous. J'ai un remerciement, une remarque un peu longue sur les investissements, une remarque un peu plus courte sur le fonctionnement, un commentaire plus général et une question de détail pour terminer.

Le remerciement porte sur l'aspect pluriannuel des investissements. Il est vrai que depuis le début de la mandature, chaque année, j'avais ma petite demande d'avoir une projection pluriannuelle des investissements et nous l'avons ici, en tout cas en première version. Je pense que c'est bien pour pouvoir projeter un peu la vision politique et les choix d'investissement sur le long terme. Je pense que sur les choix de stabilisation des prélèvements et de la fiscalité, nous allons vous suivre totalement.

Je pense qu'un vrai effort a été fait ces dernières années sur la réduction de la dette et je suis un tout petit peu perplexe sur le fait que nous nous relançons dans un cycle d'emprunts. Je notais 27 millions d'emprunts pour financer 80 millions d'euros de

dépenses d'équipement sur quatre ans. Je ne suis pas contre l'emprunt en tant que tel mais encore faut-il s'entendre sur quoi faire. Je pense que sur les 80 millions, il y en a sans doute une bonne soixantaine – 65 – qui est parfaitement justifiée, que je comprends. L'école Paul-Bert, le parking et le gymnase Jean-Jaurès, le tennis de l'Abbé-Glatz, la réhabilitation de l'hôtel de ville : tout cela me paraît justifié. Je dois avouer que nous aimerions juste que cela s'accélère de temps en temps. Il y a, cependant, d'autres dépenses qui me paraissent un petit peu plus questionnables, notamment la refonte du parc des Tourelles. Le château, c'était une bonne chose. Le parc en tant que tel, j'avoue que j'ai du mal à comprendre l'objectif. Nous avons un parc qui est bien. Le deuxième point, c'est par exemple la construction d'un centre administratif pour 5 millions d'euros sur les quatre années. Ensuite, il y a toujours un peu de vidéoprotection qui continue à me piquer un peu pour 500 000 €. À chaque fois, c'est la question du nombre de caméras, où, pour quoi faire, etc. Là, il y a tout de même un petit 10 millions sur lesquels je ne vois honnêtement pas l'objectif alors que nous venons de discuter que nous avons des enjeux d'investissement sur la transition écologique qui étaient tout de même importants.

Le deuxième point qui manque un petit peu dans cet esprit pluriannuel, ce sont les projections sur le Grand Paris express. Même si, évidemment, il y a une partie des équipements comme le gymnase Jean-Jaurès, le parking, qui sont liés à la refonte de ce cœur de ville, je pense que nous aurons d'autres dépenses structurantes à gérer dans le cadre de ce projet et je pense que cela mérite vraiment d'être retravaillé et approfondi car la SNCF et les établissements publics ne prendront pas tout cela à leur charge.

Sur la partie fonctionnement, je note l'effort pour contenir les charges pour la Mairie à moins de 5 %. Par rapport à l'inflation, c'est sans doute un effort remarquable qui me laisse penser qu'il y avait sans doute des zones d'optimisation.

**M. MAINGUY** – Il y en a toujours des zones, je vous le garantis aussi.

**Mme VIGNON** – Nous sommes d'accord, Benoît.

**M. MAINGUY** – Où que l'on soit, que ce soit dans une collectivité ou ailleurs.

**Mme VIGNON** – Tout à fait. Un commentaire simplement. Globalement, je suis assez d'accord avec David : il est toujours intéressant de lire un rapport d'orientation budgétaire. Je trouve un peu dommage que ce soit parfois en le lisant que nous avons connaissance de certaines initiatives de la part de la majorité, notamment le centre administratif ou le parc des Tourelles, qui n'avaient tout de même pas été beaucoup discutées auparavant si on veut être honnête.

La question de détail que je n'ai pas eu l'occasion de poser la semaine dernière : j'ai noté une baisse de subventions pour les associations de 8 000 €. Je voulais savoir quelles étaient les associations impactées.

**M. MAINGUY** – De mémoire car je n'ai pas tous les montants en tête dans le détail – vous me prêtez une capacité peut être supérieure à celle que j'ai réellement – il me semble que c'est notamment sur les sports. Des clubs avaient une trésorerie importante pendant la Covid. Nous ajustons les subventions au niveau des besoins des clubs car nous n'avons pas vocation à financer de la trésorerie en excédent pour les associations. Il y a donc quelques associations qui ont des besoins plus faibles. Il n'y a pas beaucoup d'innovations sur les subventions aux associations. Les plus

grosses associations restent le conservatoire, Bois-Colombes sport, Bois-Colombes trampoline, les échecs. Nous regardons ensuite en fonction des stricts besoins puisque nous sommes dans un contexte où nous faisons tous attention à nos dépenses. Nous demandons donc aux associations de faire également attention.

**M. VINCENT** – Bien. Madame DAHAN.

**Mme DAHAN** – Bonsoir. J'ai une demande pour le prochain Conseil municipal. Nous avons tout de même des projets d'envergure, puisque j'ai noté que la reconstruction du parking et du gymnase s'élève à 25 millions d'euros, la reconstruction de Paul-Bert – nous ne savons pas toujours pas s'il s'agit d'une reconstruction ou d'une rénovation car les deux termes sont utilisés dans la présentation –, c'est 24 millions, le centre de tennis, 7 millions, la réhabilitation de l'hôtel de ville et du parc des Tourelles. Nous demandons régulièrement plutôt que d'avoir une petite photo d'un projet dont nous ne savons pas trop à quoi il va correspondre à la fin, vu que les budgets sont maintenant bouclés et que nous avons une idée assez précise de ce qui va être réalisé, d'avoir une présentation un peu plus détaillée et précise de ces investissements qui sont tout de même assez lourds pour notre commune. Cela serait sympathique à l'égard de nos groupes minoritaires.

**M. VINCENT** – C'est ce que nous tentons déjà de faire en commission. Nous y avons des discussions. Dans la commission environnement, nous allons largement au-delà de l'ordre du jour stricto sensu. Nous avons tout de même une présentation assez globale. Il est vrai que nous pourrons le faire. Il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de vote pour cette prise de connaissance de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte.

-oOo-

**2022/S06/015 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement en attendant l'adoption du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023.**

**M. MAINGUY** – La prochaine délibération est un classique du genre en cette période de fin d'année puisque nous allons donner autorisation à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement en attendant l'adoption du budget primitif. Celle-ci est prévue pour début février. Dans l'intervalle, l'idée est que la Ville continue à fonctionner et donc que le Maire puisse engager des investissements pour que nous puissions aller le plus vite possible et satisfaire vos attentes comme les nôtres.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée par :

31 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LÉCONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, M. DUVIVIER, Mme DE PERIER, M. LOUIS, Mme EMIRIAN, Mme DE PRATI, M. KLEIN, Mme LEVÉQUE,

Mme TOUSSAINT, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme CATAU, Mme MARTY, Mme VIGNON, M. MBANZA.

et 4 abstentions : M. PRUNUS, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, Mme PETIT.

-oOo-

**2022/S06/016 - Versement en 2023 d'acomptes de subventions de fonctionnement aux associations subventionnées en 2022 par la Commune ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-Colombes, pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie.**

**M. MAINGUY** – C'est également un classique. Il s'agit du versement 2023 d'acomptes de subventions de fonctionnement aux associations subventionnées en 2022 par la commune. C'est pareil : avant de voter le budget, nous donnons l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager des versements de subventions à des associations.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Qui vote pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/017 - Admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables et admission en créances éteintes.**

**M. MAINGUY** – Il s'agit d'épurer nos créances que nous essayons de recouvrer et qui, pour certaines, deviennent irrécouvrables ou éteintes. Par exemple, si quelqu'un décède et qu'il a des créances, nous n'allons pas forcément parvenir à les recouvrer. Pour rappel, il s'agit du comptable public qui vient tenter de recouvrer les créances de la Ville. Il s'agit d'une somme de 35 000 € dont 5 000 € de créances éteintes et 30 000 € de créances irrécouvrables qui figureront dans les comptes de la Ville de Bois-Colombes en dépenses.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/018 - Modification de l'autorisation de programme n°2018/1 et crédits de paiement relative à la municipalisation des rues Victor Hugo et Général Leclerc - Travaux de remise en état.**

**M. MAINGUY** – Il s'agit d'une délibération technique sur l'autorisation de programme des rues Victor-Hugo et Général-Leclerc. Comme nous l'avons dit précédemment, il y a eu des coûts supplémentaires sur ces opérations. Nous avons un dépassement de l'enveloppe initialement prévue de crédits. Nous délibérons pour pouvoir augmenter cette enveloppe de crédits de 184 000 € au titre des indexations, de

60 000 € pour les bouches à incendie que j'ai évoqué tout à l'heure et de 40 000 € pour les arbres soit un montant de 284 000 €.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/019 - Acquisition par HAUTS-DE-SEINE HABITAT de 11 logements situés 20, rue Carnot à Bois-Colombes. Octroi d'une subvention au titre du dépassement de la charge foncière.**

**M. MAINGUY** – Il s'agit de l'acquisition par Hauts-de-Seine habitat de 11 logements situés aux 20, rue Carnot à Bois-Colombes et de l'octroi d'une subvention au titre du dépassement de la charge foncière. Il y a trois logements PLUS, quatre logements de type PLAI et quatre de type PLS. Hauts-de-Seine habitat sollicite une subvention de 275 000 € auprès de la Ville, sachant que cette opération est également subventionnée par l'État, le Département des Hauts-de-Seine, la Région et Action logement. La Ville apporte sa garantie. En contrepartie, Hauts-de-Seine habitat s'engage à réserver cinq logements à la commune.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/020 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes.**

**Mme MOLIN BERTIN** – Je vais vous parler du tableau des effectifs. Il s'agit d'un sujet récurrent à chaque Conseil municipal. Cette fois-ci, nous avons des effectifs budgétaires qui sont assez élevés mais ils se justifient par un cycle important d'avancements en grade pour une grande partie des agents de la commune. Nous avons fait état de leur grade actuel et de leur grade suivant, ce qui fait que ceux qui ont de l'avancement comptent double dans le tableau des effectifs budgétaires. Nous avons également tout le cycle des recrutements. Il faut prévoir des grades cibles sans connaître celui de la personne que nous allons recruter. De plus, nous avons également pris en compte les vacataires que nous avons contractualisés pour un nombre de 10 en fin 2022. Je vous propose donc de modifier ce tableau des effectifs.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des commentaires ou des interventions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**2022/S06/021 - Modification du règlement du temps de travail des agents de la commune de Bois-Colombes – Temps de travail des agents d'animation du service Enfance.**

**Mme MOLIN-BERTIN** – Je vais vous parler des animateurs. Un gros travail a été fait depuis le début de l'année pour améliorer l'emploi des animateurs au sein du service enfance. Il y a eu un plan de résorption de l'emploi précaire puisqu'une dizaine de vacataires ont été contractualisés. Nous allons poursuivre en 2023. Nous avons également travaillé sur l'amélioration des conditions de travail, sur un accompagnement RH renforcé, la prise en charge financière d'un certain nombre de formations diplômantes ainsi que sur la prise en charge financière du BPJEPS et des BAFD. Il y a parmi ces réflexions et ces améliorations un axe fort qui est le temps de travail. Celui-ci a fait l'objet d'une évolution. Une grande concertation a eu lieu avec les accueils de loisirs, les encadrants, les directeurs de centre. Nous avons donc fait évoluer ce temps de travail. Autrefois, sur le temps périscolaire, on avait 36 semaines fois 36 heures. Nous allégeons ce temps périscolaire en étant toujours sur 36 semaines mais en étant soit sur 18 semaines fois 35 heures soit 18 semaines fois 33 heures. Nous avons également travaillé sur le temps extrascolaire. Ce sont toujours des semaines à 47,5 heures mais qui sont passés de six à sept semaines. Un gros travail a également été fait sur les temps de préparation. Nous les avons presque doublés pour les fêtes, les réunions, etc. Le temps de préparation est ainsi passé de 26 à 50 heures. Il y a également eu un travail d'optimisation des RTT qui s'élèvent maintenant à 20 jours. On est toujours à 1 607 heures à l'année pour les animateurs.

**M. VINCENT** – C'est un gros travail qui a été fait et quand on voit la qualité de ce qui a été présenté lors de la fête de Noël, nous ne pouvons que nous en féliciter. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur MBANZA.

**M. MBANZA** – La formation des animateurs est un sujet sur lequel j'interviens souvent. Il est vrai qu'il s'agit bien souvent de petits jeunes qui, au départ, arrivent sur un travail à temps partiel, à court terme et qui finalement se prennent de passion pour ce métier. Le BAFA est une bonne chose mais il ne s'agit que d'une première marche. Le BPJEPS est la seule formation professionnelle. Avec mon groupe, nous sommes contents qu'un effort soit fait à ce niveau mais nous voudrions savoir quel est l'état des lieux précis, quelles sont les personnes qui sont formées, pas formées, quel type de formation – une formation non professionnelle comme le BAFA ou le BAFD ou une vraie formation professionnelle – sur combien de temps on compte étendre cette formation au plus grand nombre possible ?

**Mme MOLIN-BERTIN** – Nous prenons en compte la demande et nous essaierons de faire un état des lieux prochainement.

**Mme COLOMBEL** – Les directeurs sont formés depuis de longues années. La formation au BPJEPS a été mise en place il y a déjà sept ou huit ans.

**M. VINCENT** – Nous vous dirons tout cela de toute façon. D'autres observations ?

**M. MBANZA** – Les directeurs, c'est très bien mais il y a aussi les animateurs et animatrices. Je pense qu'il est bien de penser à tout le monde. Il faut voir aussi quels animateurs comptent aussi passer directeur ou directrice. Une formation tout au long de la vie est toujours une bonne chose dans ces métiers.

**M. VINCENT** – D'autres observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

## **2022/S06/022 - Vœu du Conseil Municipal de soutien au peuple arménien.**

**M. VINCENT** – La dernière délibération concerne un vœu pour le peuple arménien. Je vais vous lire une note à ce propos.

À Bois-Colombes, depuis longtemps et notamment en 2015 avec la plantation d'un arbre et l'installation d'une plaque commémorative symbole de la commémoration du souvenir du génocide arménien, la Ville a marqué son soutien au peuple arménien dont de nombreux représentants sont établis en France.

- Considérant que depuis le 14 septembre, l'intégrité territoriale et l'existence même de l'Arménie sont une fois encore attaquées par l'Azerbaïdjan sans que jusqu'ici la communauté internationale n'ait réagi pour s'opposer à l'agresseur azéri, malgré de très nombreuses victimes civiles et militaires ;
- Considérant que cette nouvelle agression armée contre le peuple arménien fait suite à de précédentes attaques meurtrières et que le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a causé la mort de 7 000 soldats et civils en 2020 se soldant par un accord de cessez-le-feu en novembre de la même année ;
- Considérant les affrontements entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan du 13 septembre 2022, date à laquelle des soldats azerbaïdjanais se sont introduits sur le sol arménien causant la mort de plus de 300 personnes et le déplacement forcé de milliers d'autres ;
- Considérant les vidéos, les témoignages qui dévoileraient les atrocités commises sur des soldats arméniens par des soldats azerbaïdjanais lors de ces hostilités de septembre 2022 ;
- Considérant que cette reprise unilatérale du conflit par la partie azerbaïdjanaise menace la paix dans la région du Sud Caucase et le droit international ;
- Considérant l'attachement de la Ville de Bois-Colombes aux droits humains, au droit international et au principe de souveraineté des états ;

Le Conseil municipal de Bois-Colombes :

- réaffirme son amitié et son soutien indéfectible au peuple arménien ;
- condamne l'agression commise par l'Azerbaïdjan contre la souveraineté de l'Arménie avec des exactions commises par l'armée azerbaïdjanaise ;
- demande que le gouvernement français prenne toutes mesures concrètes pour assurer la protection des populations et pour soutenir un processus de paix et un règlement définitif du conflit garantissant la sécurité durable des populations civiles.

Voilà le vœu que nous vous proposons de voter en soutien au peuple arménien. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des interventions ?

**M. SCHNEIDER** – On dit souvent que nous ne faisons pas de politique à Bois-Colombes ou pas trop. C'est un petit peu une boutade pour dire que nous pouvons exprimer un peu le fait que souvent lorsque l'on parle de vœux à l'égard d'autres peuples qui sont un petit peu éloignés ou des formulations concernant le souvenir, il est toujours important de le faire dans un souci d'équilibre, de diversité. Là, nous ne sommes pas forcément à 100 %. C'est un petit peu le regret. Si Bois-Colombes et nos habitants pensent à d'autres peuples, je pense qu'il y aurait beaucoup à ajouter. Je ne vais pas dire qu'il faut mettre toute la litanie comme on peut le faire à d'autres endroits. S'il y a un peuple qui mérite – et je pense que nous sommes tous et toutes d'accord – notre considération, qui se bat pour la liberté et la démocratie, c'est le peuple kurde que ce soit sur le territoire de la Syrie ou de l'Irak, là où nous avons tous failli dans notre devoir de défendre la démocratie et les droits de l'Homme. S'il y a bien un peuple, c'est le peuple kurde. Il y a donc un petit regret qu'à Bois-Colombes et dans notre assemblée, nous ayons toujours un peu tendance à donner une orientation pas toujours très équilibrée. Nous pensons à tel génocide ; je soutiens le terme qui est approprié. Cependant concernant d'autres peuples comme les Kurdes et autres, j'ai un petit peu le regret de constater que nous le faisons beaucoup moins et cela donne un peu le sentiment qu'il y a des valeurs, des engagements de certains peuples qui valent plus que d'autres. Personnellement, je le regrette. Merci.

**M. VINCENT** – C'est votre interprétation. Tel n'est pas le cas, bien sûr. Nous avons dans notre population bois-colombienne un nombre assez conséquent d'Arméniens. Qui plus est, nous avons, parmi les élus présents et passés, eu également des Arméniens. Rien ne vous empêche de présenter un vœu à un prochain Conseil municipal sur la défense d'un autre peuple si vous le souhaitez. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

**M. PRUNUS** – Sans être tout à fait redondant, le fait de poser un vœu, nous le savons tous, est un acte symbolique fort mais symbolique. À titre personnel, je me disais qu'il serait intéressant de penser à ne pas se limiter à ce peuple qui a effectivement eu son lot de souffrances. Aujourd'hui, il y en a un grand nombre qui souffre : les Ukrainiens, les Iraniens, les Ouïgours, les Syriens et j'en passe. Ils ont tous connu leur lot de violences et d'atrocités. Je pense, si vous en êtes d'accord, qu'il serait pertinent – et là il ne s'agit pas d'une question de bord politique mais d'acte collectif – que nous puissions envisager, puisque nous sommes dans un acte symbolique, de faire un vœu plus global – même si celui que vous proposez là est pertinent – qui couvrirait un petit peu toutes ces populations qui elles aussi souffrent.

**M. VINCENT** – Y a-t-il d'autres observations ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants.

-oOo-

**NOTES D'INFORMATION** : Rapporteur Monsieur Henri VINCENT, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint.

Présentation des décisions municipales prises dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales et en vertu des délégations confiées par le Conseil municipal par délibérations du 26 mai 2020, du 7 juillet 2020, 29 septembre 2020 et du 8 février 2022, à Monsieur le Maire.

**M. VINCENT** – Y a-t-il des questions sur les notes d'information ? Pas de question.

**QUESTIONS DIVERSES** :

**M. VINCENT** – Y a-t-il des questions diverses ?

**Mme DAHAN** – Cela fait le lien avec le vœu concernant le peuple arménien. Puisque Hermann évoquait la nécessité de soutenir et de faire preuve de solidarité avec d'autres peuples en difficulté, j'informe l'ensemble des membres de la majorité, puisque les autres sont au courant, que j'avais demandé au nom du groupe « Le Nouveau Souffle », qu'il y ait une délibération supplémentaire à l'ordre du jour ce soir...

**M. VINCENT** – Je ne veux pas vous interrompre, je vous redonne la parole, mais les membres de la majorité sont parfaitement informés de votre démarche et de la réponse qui a été donnée.

**Mme DAHAN** – D'accord. Puisque tout le monde est informé, je le dis pour la publicité des débats qui existe ou qui doit, du moins, exister. J'ai fait cette demande d'une délibération visant à octroyer une subvention de 2000 € à l'association SOS Méditerranée qui intervient pour porter secours aux réfugiés en difficulté en Méditerranée. On m'a indiqué que cette délibération ne présentait pas un caractère d'urgence et qu'on ne pouvait la mettre à l'ordre du jour sur le fondement de l'article 23 du règlement intérieur. Comme on m'indique qu'il faut un délai de cinq jours, je demande donc officiellement que cela soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal du mois de février. Là, je pense que nous aurons le délai suffisant pour que cela soit mis à l'ordre du jour et que nous puissions débattre, sachant que bon nombre de collectivités ont créé il y a presque deux ans maintenant une plate-forme de soutien visant à recueillir les subventions des collectivités territoriales pour cette association. C'est uniquement à destination des collectivités. Voilà. Je verrai le prochain ordre du jour.

**M. VINCENT** – C'est noté. Y a-t-il d'autres questions diverses ?

**M. PRUNUS** – Nous allons juste prendre deux ou trois minutes encore pour vous faire part du fait qu'un certain nombre de Bois-Colombiens, sur les réseaux sociaux essentiellement, mais aussi à l'occasion de rencontres que nous avons dans la rue avec certains, manifestent leur étonnement sur l'adéquation entre l'exigence qu'il y a de la moindre économie d'énergie en ce moment ainsi que la lutte qui est faite sur tous les sujets de dépenses énergétiques et les éclairages publics mis en place pour

les fêtes de fin d'année. Certaines pistes ont été proposées par les uns et les autres. Même si nous savons que cela ne coûte pas très cher, puisque nous savons que cela ne fait que l'équivalent de quelques foyers, c'est malgré tout un acte symbolique. Un certain nombre de Bois-Colombiens se demandent s'il n'y a pas la possibilité, à défaut – puisque ces éclairages existent et ne sont plus à discuter – d'au moins les éteindre plus tôt ou d'avoir un moyen de raisonner de façon plus économique sur ces dépenses énergétiques. C'est quelque chose que nous voyons fleurir fortement sur les réseaux sociaux, qui nous a été demandé assez souvent. J'avais donc promis que je relayerai la question à ce Conseil municipal pour savoir s'il était possible d'envisager quelque chose à ce sujet.

**M. VINCENT** – Je sais que c'est votre dada...

**M. PRUNUS** – Non, là, je relaye la demande.

**M. VINCENT** – Nous ne devons pas avoir les mêmes réseaux sociaux parce que nous aussi nous y sommes...

**M. PRUNUS** – Je me doute bien que vous les avez vues alors.

**M. VINCENT** – Je vous ai laissé parler. S'il vous plaît, laissez-moi vous répondre. Je pense que nous ne voyons pas un pic de protestations et croyez-moi avec tous les moyens de communication qui existent au-delà des réseaux sociaux, j'ai eu en tout et pour tout une seule réflexion sur ce sujet-là. Nous vous l'avons déjà dit mais vous semblez ne pas l'avoir entendu : pour votre information, l'éclairage de Noël est branché sur l'éclairage public, donc pour l'instant nous ne pouvons pas débrancher l'éclairage des décorations de Noël car tout est lié. Techniquement, cela n'est pas possible. Nous allons donc réduire d'une semaine...

**M. PRUNUS** – Il n'y a donc pas d'interrupteur. C'est cela que vous me dites ?

**M. VINCENT** – Non, il y a une minuterie. C'est branché sur l'éclairage public. Il est vrai que nous allons travailler là-dessus pour voir si, dans les années qui viennent, nous ne pouvons pas faire un réseau électrique indépendant et investir davantage d'argent. C'est 500 € de consommation par semaine.

**Mme LEVEQUE** – Excusez-moi. Juste pour rappeler à tout le monde qu'il y a eu une réunion publique le 30 novembre au cours de laquelle la plupart des sujets que vous évoquez – le parc des Tourelles, l'énergie, les décorations, etc. – ont été abordés avec les gens. Il y a eu quelques questions et ils ont eu une réponse.

**M. SCHNEIDER** – Je voulais justement faire un tacle sur cette question précise posée par Franck PRUNUS. J'étais bien à la réunion qui a été citée, sauf erreur de ma part. Je l'avais également dit en réunion de commission. Il avait bien été dit que l'éclairage de Noël commencerait le 9 décembre. J'ai vu dans le journal de Bois-Colombes qu'il a été réduit d'une semaine. Si je comprends bien, c'est vers la fin, c'est en janvier que nous terminerons plus tôt l'éclairage. Est-ce que vous pouvez le confirmer ?

**M. VINCENT** – Oui, c'est cela. Nous avons cité la date du 9 décembre compte tenu des installations. Finalement, celles-ci ont été plus rapides que prévu et les services

ont appuyé sur le bouton dès qu'elles ont été terminées. Rassurez-vous, nous compterons les semaines et nous l'éteindrons.

**M. MBANZA** – J'en reviens encore au terme de cohérence. Monsieur VINCENT, vous avez présenté un rapport qui était très bien fait sur l'éclairage public. Pourquoi se dire pendant toute l'année que l'on fournit un effort pour limiter l'éclairage public ? Il y a donc des dépenses énergétiques même si vous semblez dire que cela ne représente pas énormément d'argent. Toutefois, 500 € par semaine, pour beaucoup de personnes, cela fait énormément d'argent. Cependant, il n'y a pas que l'aspect financier mais il y a aussi celui qui est souligné dans votre rapport qui est que cela cause des dégâts pour les animaux nocturnes et pas seulement. Il y a des animaux qui ne font plus la différence entre le jour et la nuit à cause des éclairages des villes. Cela dérègle totalement leur rythme de vie. Mis à part le côté financier, il y a aussi le côté environnementaliste pour les animaux nocturnes qui sont aussi gênés par ces nuisances lumineuses.

**M. VINCENT** – Il serait bien qu'à Paris, ils fassent un peu plus d'éclairage public, il y aurait peut-être moins de rats.

*Applaudissements de M. MBANZA.*

**M. VINCENT** – J'aurais pu aussi applaudir à votre intervention, Monsieur MBANZA. Nous éteignons maintenant les grands parcs la nuit, donc nous récupérons aussi de l'équilibre écologique par ce biais-là. Je veux bien que l'on éteigne la ville, que nous vivions dans le noir, que nous ne vivions plus mais je crois qu'il y a suffisamment de sujets qui nous préoccupent en ce moment pour essayer d'apporter un petit peu de lumière à notre population. Je ne pense pas que la majorité des Bois-Colombiens se trouve mécontente de voir quelques illuminations car par rapport au budget global de notre Ville, par rapport aux illuminations que nous mettons actuellement, cela n'est tout de même pas dispendieux. Accordez-le-nous.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

**M. PRUNUS** – Je voudrais juste revenir sur un point car nous n'avons pas eu vraiment d'explication et j'aurais aimé en avoir ou simplement un éclaircissement car nous ne pouvons pas avoir d'avis puisque nous n'avons pas forcément de détails. Quel est le détail des dépenses prévues dans les 4 millions pour le parc des Tourelles. Quel est l'objectif ? Qu'est-ce qui va être fait concrètement qui vaut 4 millions ? Il n'y a pas de détails dans le ROB.

**M. VINCENT** – Nous allons avoir un paysagiste qui va travailler sur le parc des Tourelles et nous avons demandé, dans le cahier des charges, un réaménagement à minima dans l'esprit actuel du parc. Madame VIGNON nous a dit tout à l'heure que le parc était bien. Je ne partage pas complètement son avis. Je trouve que le terrain de boules qui se situe vers la société TRAPEZE sur la rue Paul-Déroulède n'est tout de même pas très accueillant. Je trouve que la pelouse quand on rentre par la rue Duflos n'est pas très attrayante. Je pense que dans les projets à venir par rapport à l'ouverture sur l'ancienne Philotechnique, sur le centre Duflos et que l'ouverture prévue par rapport au parc mérite aussi un réaménagement, que l'aquariophilie présente pourrait être mieux mise en valeur et pourrait bénéficier à un plus grand nombre d'intervenants, etc. Il y a donc un programme qui a été lancé. Nous allons voir à quelle enveloppe budgétaire cela va nous mener. En fonction de cela, nous

prendrons des décisions et vous serez bien évidemment avertis et nous en reparlerons en commission. Toutefois, il s'agit d'une enveloppe budgétaire et non pas d'une dépense. Vous avez vu que nous avons récupéré sur la promenade verte une enveloppe budgétaire qui avait été allouée pour enlever les rails et elle a été réaffectée car cela nous a coûté un petit peu moins cher. De temps en temps, nous faisons des réalisations qui sont moins chères que les budgets prévisionnels.

**M. CROSNIER LECONTE** – Il y a aussi le sanitaire, qui est complètement vétuste dans le parc, à réaménager. Au-delà de ça, le budget englobe l'accès au parc des deux côtés, côté Duflos et Paul-Déroulède, dans son réaménagement de la rue pour accéder à ce parc de manière paisible.

**M. VINCENT** – PMR. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

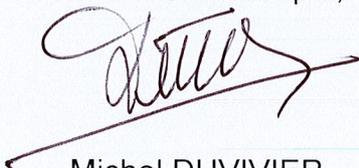
**M. PRUNUS** – Toujours dans la même logique d'avoir des détails sur les enveloppes prévues : il y a 7 millions qui sont prévus pour le tennis. Cela fait déjà pas mal de temps que nous en parlons et nous avons déjà évoqué la demande d'avoir un plan précis pour savoir ce que cela couvrirait. Des choses ont été présentées dans des réunions publiques mais pourrions-nous avoir des plans, des descriptifs précis de ce que cela va représenter comme éléments ?

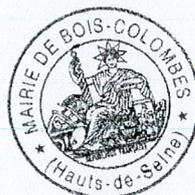
**M. CROSNIER LECONTE** – Nous allons faire la même réponse que nous avons faite en réunion publique. Aujourd'hui, nous sommes en cours d'appel d'offres, donc en conception/réalisation. Les images et le détail du projet ne pourront être dévoilés qu'après cet appel d'offres. Dans les éléments qui avaient été transmis et communiqués, il y a le programme. Aujourd'hui, l'appel d'offres en cours répond à celui-ci. Dès que nous aurons le résultat, nous en ferons bien évidemment une communication plus large.

**M. VINCENT** – D'autres questions ? Au nom de Monsieur le Maire, je vous souhaite un bon Noël, une bonne fin d'année, de bonnes fêtes et rendez-vous en 2023. Merci.

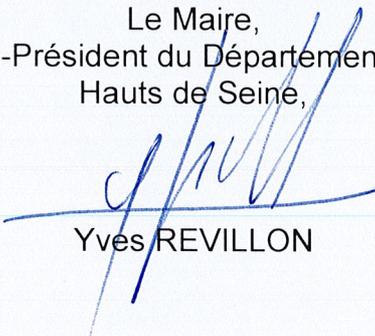
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Henri VINCENT, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint remercie les participants et lève la séance à 21 h 53.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,

  
Michel DUVIVIER



Le Maire,  
Vice-Président du Département des  
Hauts de Seine,

  
Yves REVILLON